

DECRET N° 2692-230 du 1er Juillet 2002

Portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Visas :
- Vu l'acte fondamental ;
 - Vu la loi 17/61 du 16 janvier 1961, portant organisation et recrutement des forces armées de la République du Congo ;
 - D.C.F./
D.G.A.F. Vu la loi 11/97 du 12 mai 1997, portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises ;
 - Vu l'ordonnance n° 4 - 99 du 29 juin 1999, portant organisation et fonctionnement de la police ;
 - Vu l'ordonnance n° 4 - 2001 du 5 février 2001, portant statut général des militaires et des gendarmes ;
 - D.B.F./
D.G.A.F. Vu le décret n° 70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement dans l'armée populaire nationale ;
 - Vu le décret n° 2001 - 193 du 11 avril 2001, portant création du comité de défense ;
 - Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001, portant attribution et organisation du ministère de la défense nationale ;
 - D.G.A.F./
M.D.N. Vu, ensemble les décrets n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 et 2001 - 219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du gouvernement

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

DECRETE :

~~Article~~ **premier** : sont inscrits au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises au titre de l'année 2002,

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

Avancement école

SANTE

1	Aspirant	ABA Georges	Hôpital Central des Armées
2	Aspirant	BOUNDZI Jean Joseph	Hôpital Central des Armées
3	Aspirant	CHIDAS Lucile Claudette	Hôpital Central des Armées
4	Aspirant	EBINA Jonas	Hôpital Central des Armées
5	Aspirant	EBOUE Grégoire	Hôpital Central des Armées
6	Aspirant	ELENGA Bernard	Hôpital Central des Armées
7	Aspirant	ESSAMAMBO Lambert	Hôpital Central des Armées
8	Aspirant	ESSEBO Emmanuel Coril Threzelth	Hôpital Central des Armées
9	Aspirant	ETOKA Rita Marianne	Hôpital Central des Armées
10	Aspirant	GAMY Elie Patient	Hôpital Central des Armées
11	Aspirant	IBARA Guy Roger	Hôpital Central des Armées
12	Aspirant	IBEMBE Alain Serge Francis	Hôpital Central des Armées
13	Aspirant	IKAMA Marie Joseph	Hôpital Central des Armées
14	Aspirant	ILLOYE Jean Bertin	Hôpital Central des Armées
15	Aspirant	ITIERE Marius Ildvert	Hôpital Central des Armées
16	Aspirant	ITOUA Wilfrand Rosaire	Hôpital Central des Armées
17	Aspirant	KIONGHAT Gervais Serge M.	Hôpital Central des Armées
18	Aspirant	LIKEME Crépin Joël	Hôpital Central des Armées
19	Aspirant	LOUBOVE Herbert Célestin	Hôpital Central des Armées

20 Aspirant	MADZOU Marc	Hôpital Central des Armées
21 Aspirant	MAHOKOLA Célestin	Hôpital Central des Armées
22 Aspirant	MANN Yvette Laure	Hôpital Central des Armées
23 Aspirant	MBIA Judith Léocadie	Hôpital Central des Armées
24 Aspirant	MBOURANGON Romuald	Hôpital Central des Armées
25 Aspirant	METOUNPAH – EBIAWA Aurelie Mireille	Hôpital Central des Armées
26 Aspirant	MIOKO Sophonie	Hôpital Central des Armées
27 Aspirant	NIANGA Gilbert Aristide	Hôpital Central des Armées
28 Aspirant	NDOMBI Auxence Léonard	Hôpital Central des Armées
29 Aspirant	NGAKENI Emile Godefroy	Hôpital Central des Armées
30 Aspirant	NGAKOLI Guy Rolland Servais	Hôpital Central des Armées
31 Aspirant	NGATSEKE Jean	Hôpital Central des Armées
32 Aspirant	DINGA LONGA Omer Aristide Robespierre	Hôpital Central des Armées
33 Aspirant	ONGONDY Paul	Hôpital Central des Armées
34 Aspirant	OHOUYA Dominique	Hôpital Central des Armées
35 Aspirant	OKO Michel	Hôpital Central des Armées
36 Aspirant	ONTIANTSONI Aristide Didier	Hôpital Central des Armées
37 Aspirant	OSSEKE Marie Cécile	Hôpital Central des Armées
38 Aspirant	OSSENDZA Roch Anicet	Hôpital Central des Armées
39 Aspirant	OYEKA – IBARA Dorothee Désirée La Fortune	Hôpital Central des Armées
40 Aspirant	TATI – BOUMBA Elisabeth	Hôpital Central des Armées

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

Avancement école

SANTE

1 Aspirant	MOKONDZI Sylvestre	Hôpital Central des Armées
------------	--------------------	----------------------------



2 Aspirant NYANGA KOUMOU Clément Armand Gaspard Hôpital Central des Armées

Article 2 : Le ministre à la présidence, chargé de la défense nationale et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.



Fait à Brazzaville, le 1er 07 2002

Par le Président de la République

Denis SASSOU - NGUESSO

Le ministre à la présidence,
chargé de la défense nationale

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

LEKOUNDZOU Itihi Ossétoumba

Mathias DZON